

DECRET N° 79/382 du 7/07/79
portant nomination de Monsieur François
BIELE, en qualité de Directeur Financier
et Administratif à la SOCOPHAR

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Sur proposition du Ministre de la Santé ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur François BIELE est nommé Directeur Financier et Administratif à la SOCOPHAR.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

Henri LOFES

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA